



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## céréales

Question écrite n° 88638

### Texte de la question

M. Jacques Gersperrin interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'augmentation de près de 70 % du prix de la farine proposée aux boulangers tandis même que les minotiers feraient majoritairement appel au blé russe, dont le prix a diminué de 30 % pendant la même période.

### Texte de la réponse

La meunerie française est une industrie de transformation des céréales qui utilise presque exclusivement des blés français. À titre d'exemple, en 2008, la meunerie a utilisé 5,74 millions de tonnes de blé. Sur ces quantités, seulement 95 411 tonnes (0,2 %) ont été importées en provenance d'autres États membres de l'Union européenne notamment. En règle générale, l'utilisation de blé russe pour la production de farine en France est extrêmement réduite. À la suite de la sécheresse en Russie, ce pays a interdit les exportations de céréales à compter du 15 août 2010. Cet embargo a orienté les cours mondiaux des céréales à la hausse, y compris sur le marché intérieur français. Cette hausse peut avoir des conséquences sur le prix des produits contenant des céréales. Cependant, compte tenu des politiques d'achat des meuniers et de la faible part du coût du blé pour le prix de la baguette (de l'ordre de 5 centimes), ces hausses ne devraient pas peser de manière conséquente sur les prix à la consommation. Le problème de la volatilité du prix des matières premières et sa répercussion est une préoccupation importante du Gouvernement. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est vigilant sur les conditions de ces répercussions, afin de préserver l'intérêt des consommateurs, mais aussi le bon équilibre entre les différents maillons de chaque filière agricole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Gersperrin](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88638

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10134

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2010, page 11630